

Quelles lois nous protègent ?

directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets mis sur le marché de l'UE encadre leur fabrication et commercialisation : entre autres mesures, elle restreint 19 métaux, interdit les substances CMR* et 55 substances allergènes et impose l'étiquetage de 11 autres. En avril 2025 cette directive a été révisée et renforcée afin de combler les lacunes. La législation, devenue plus étendue, va ainsi interdire : perturbateurs endocriniens, substances nocives pour la peau, les organes ou le système respiratoire, PFAS et aussi que les catégories les plus dangereuses de phénols. Les parfums allergènes sont interdits dans les jouets pour les moins de 36 mois ou à mettre à la bouche. Les fabricants doivent réaliser une évaluation complète des risques, incluant les dangers chimiques, physiques, et ceux liés aux jouets numériques. Un passeport numérique de produit (PDP) devient obligatoire pour chaque jouet vendu dans l'UE (en ligne et hors ligne) afin d'améliorer la traçabilité, les contrôles douaniers et l'information des consommateurs via un QR code. Les États membres disposent de 54 mois pour se conformer aux dispositions. En France, la loi protège les jouets mis sur le marché par le décret n°2010-166 du 22 février 2010 et son arrêté d'application du 24 février 2010.

IR : cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques

droit à l'information ! interdite **Conseils généraux**

- Moins, c'est mieux
- Le marquage CE délivré par un organisme de certification
- Vérifiez que le produit est étiqueté avec les informations de sécurité (précaution, mode d'emploi)
- Vigilance sur les substances et sites non autorisés

gage pour des produits sans polluant,
nous en adhérant à notre association
ant un don.

r plus

● Resp
élém
● Déba



er à nos ateliers

www.santé-environnement.fr/participer-a-un-atelier/ balise 3-6-9-12 (w)

wecf-france.org les en

aux

Incurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes



Substances potentiellement présentes*

Substances potentiellement présentes* **Effets potentiels sur la santé**

Aniline (amine aromatique de colorants azoïques)	<i>Probablement cancérogène et mutagène, toxique par ingestion et contact</i>
Bisphénol A (plastiques rigides) limite de migration maximale pour les jouets des moins de 3 ans	<i>Perturbateur endocrinien, mis en cause dans le cancer du sein, les troubles de la fertilité</i>
Cadmium (pigments)	<i>Cancérogène, toxique par inhalation, porte atteinte à la capacité reproductrice, troubles du développement cérébral chez l'enfant</i>
Chrome VI (pigments)	<i>Cancérogène, mutagène, toxicité orale et par inhalation, cause des infla</i>
CMIT, MIT, BIT (composés d'isothiazolinone)	<i>Allergènes par contact</i>
Formaldéhyde (bois contreplaqué)	<i>Cancérogène respiratoire, mutagène, irritant des voies respiratoires</i>
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (plastiques rigides)	<i>Certains sont cancérogènes</i>
Limonène, linalol, autres substances parfumantes (certaines sont interdites ou soumises à étiquetage obligatoire)	<i>Allergisantes</i>
Nickel (métaux)	<i>Allergène par contact</i>
N,N-dimethylformamide, cyclohexanone, dimethylaminoethanol	<i>Irritent les yeux, irritants respiratoires et cutanés. Dimethylformamide reprotoxique</i>
Nonylphénols et nonylphénols éthoxylés (tissus)	<i>Perturbateurs endocriniens</i>
Phtalates (plastiques souples). Certains sont interdits dans tous les jouets (DEHP etc.) ou ceux destinés à être mis à la bouche.	<i>DEHP reprotoxique Plusieurs sont perturbateurs endocriniens</i>
Plomb (pigments)	<i>Neurotoxique, cause des troubles du développement cérébral chez</i>
Retardateurs de flammes bromés, phosphorés, etc... (limite de migration pour le TCEP, TCPP et TCDD pour les jouets des moins de 3 ans)	<i>Perturbent le développement, le système hormonal et la capacité reproductive</i>

* Données en cours de révision réglementaire



'enfant

Jouets



Protéger les enfants des substances toxiques

Poupées

Les poupées sont souvent en matière plastique ou synthétique. Elles portent des vêtements, des bijoux et peuvent contenir des composés électroniques. On peut y trouver des traces d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) cancérogènes, des phtalates (dans certains plastiques souples) ou encore des nonylphénols (dans les parties textiles).

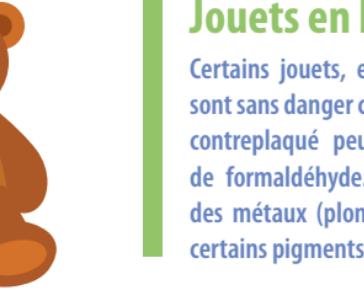


Conseils

- Attention aux poupées miniatures : considérées comme des articles de décoration, elles sont moins bien réglementées
- Préférez les poupées en tissu, laine, jersey, coton
- Lavez si possible avant usage
- Évitez les poupées parfumées

Peluches

Les peluches et doudous, surtout ceux à poils longs ou rembourrés en matières synthétiques, peuvent contenir des HAP, des traces d'azurants optiques (qui peuvent pénétrer dans la peau et favoriser des rougeurs au soleil) et de l'antimoine (plus rarement).



Conseils

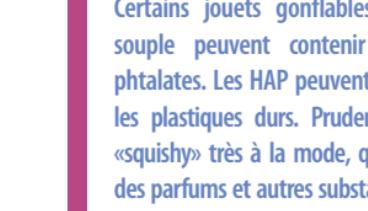
- Vérifiez la solidité du produit et recherchez l'indication DIN 53160 (résistance à la sueur et la salive)
- Préférez les fibres naturelles, labellisées Oeko-tex 100 ou 1000 par exemple
- Lavez si possible avant usage
- Attention aux articles de décoration et les cadeaux publicitaires, ils sont moins bien réglementés

Jouets en bois

Certains jouets, en bois brut par exemple, sont sans danger chimique. Les jouets en bois contreplaqué peuvent contenir des traces de formaldéhyde. On peut aussi retrouver des métaux (plomb, cadmium, nickel) dans certains pigments des peintures.

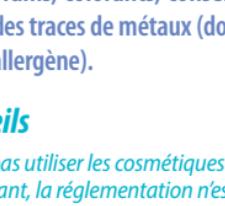
Conseils

- Préférez le bois brut autant que possible
- Choisissez de préférence des produits sans vernis
- Lavez si possible avant usage



Conseils

- Ne laissez pas un jeune enfant dormir avec un jouet «squishy» ou le mettre à la bouche
- Évitez les produits dégageant une forte odeur, qui peut indiquer la présence de substances chimiques volatiles(COV)
- Recherchez les étiquettes «sans PVC», «sans BPA» ou «sans phtalates»
- Lavez avant usage
- Changez les dès qu'ils sont abîmés



Jouets en plastique

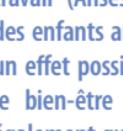
Certains jouets gonflables ou en plastique souple peuvent contenir du PVC et des phtalates. Les HAP peuvent être présents dans les plastiques durs. Prudence avec les jouets «squishy» très à la mode, qui peuvent contenir des parfums et autres substances irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

Dessin, bijoux, maquillage

Feutres, peintures, slime, pâtes à modeler, bijoux, peintures au doigt, craies peuvent parfois contenir de l'aniline (cancérogène probable), de la méthylisothiazolinone (conservateur allergène) et parfois libérer du formaldéhyde (irritant respiratoire). Les produits de maquillage peuvent contenir des parfums, colorants, conservateurs et les bijoux des traces de métaux (dont le nickel qui est un allergène).

Conseils

- Ne pas utiliser les cosmétiques adultes chez l'enfant, la réglementation n'est pas la même
- Vérifiez la liste des ingrédients (voir tableau)
- Évitez les produits parfumés
- Testez des recettes «maisons» : pâte à modeler sans cuisson, peinture à doigt, pâte à sel, ... en choisissant des ingrédients simples et naturels (colorants alimentaires ou issus de plantes par exemple).
ATTENTION: ne jamais utiliser des ingrédients non destinés à être manipulé par des tout-petits (exemple : la lessive et l'acide borique dans la recette du Slime)



Conseils

- Évitez les tablettes et objets connectés pour les petits
- Limitez les jouets électroniques et à piles
- Éteignez les appareils connectés lorsqu'ils ne sont pas utilisés (le wifi la nuit par exemple)
- Pas de 3D avant 6 ans, à limiter avant 13 ans
- N'allez pas un enfant exposé aux LED des écrans de manière prolongée le soir/la nuit
- Réduire le temps d'exposition et adapter les contenus (www.unaf.fr/ressources/guide-enfants-et-eclans-reprenez-la-main/)

Protéger les enfants des substances dangereuses

Quel est le problème ?

Malgré des progrès, encore trop de jouets (par définition au contact direct de l'enfant) contiennent des produits chimiques qui, même à petite dose, peuvent être dangereux pour lui.

Les jouets les plus populaires sont plus susceptibles de faire l'objet de contrefaçons et donc de présenter un risque. Parmi les substances préoccupantes: des phtalates et autres perturbateurs hormonaux, du formaldéhyde (irritant des voies respiratoires et cancérogènes), des HAP (cancérogènes) ou encore des conservateurs allergènes (MIT, CMIT). Traces de métaux, solvants, parfums sont à considérer également. La présence dans des plastiques recyclés de composés toxiques interdits est un nouveau sujet d'inquiétude. Des alternatives plus saines se développent pour les jeux et jouets des plus petits notamment.

Jouets électroniques, électriques & écrans

Les écrans sont déconseillés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) avant 3 ans.

Les jouets connectés sont très prisés ! Pourtant, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), ils augmentent l'exposition des enfants aux radiofréquences qui auraient un effet possible sur les fonctions cognitives, le bien-être et l'attention. L'Anses estime également que l'exposition à la lumière bleue des écrans porte atteinte à la rétine et entraîne des troubles du sommeil.

Pourquoi les enfants sont-ils particulièrement vulnérables ?

Les enfants sont plus sensibles aux expositions à des substances chimiques étrangères à l'organisme humain car leurs systèmes nerveux, immunitaire, reproducteur, digestif notamment sont en développement et donc immatures. Même à faible dose, les polluants peuvent agir sous forme d'effet «cocktail». Ils peuvent notamment perturber l'équilibre hormonal de l'enfant (avec des conséquences à long terme sur le système reproducteur ou l'apparition de troubles du comportement) ou développer des pathologies telles que des allergies et troubles respiratoires. Les jeux et jouets contribuent également à la pollution de l'environnement et génèrent de nombreux déchets.